

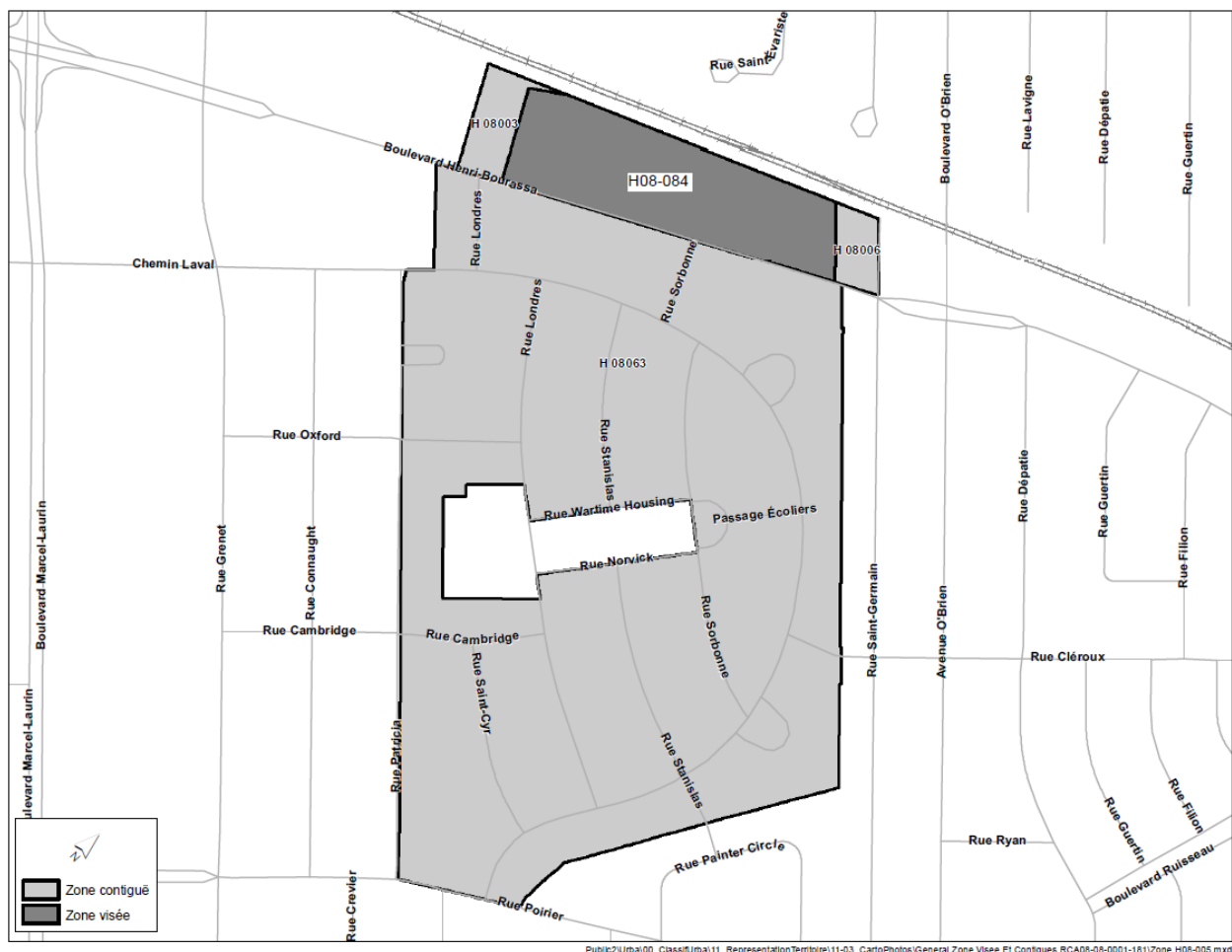
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté un premier projet de résolution suivant :

- Projet de résolution visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale sur les **lots 1 433 853 et 1 433 854** du cadastre du Québec, située en bordure du boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption de ce premier projet de résolution se tiendra le **20 janvier 2026, à 19 h**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire et vise la zone H08-084 illustrée sur le plan ci-dessous.



Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-laurent.

Fait à Montréal, le 9 janvier 2026

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement